

Le 10/04/2026

COMMUNE
DE
PISSY-PÔVILLE
76360

☎ 02 32 94 96 70
☎ Fax 02 32 94 96 71

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2026, disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité.

Le projet de budget 2026 est marqué par une volonté forte d'œuvrer pour le bien-être des Pissy-Pôvillais, pour continuer à investir et pour financer la politique de la commune comme suit :

- *De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;*
- *Ne pas avoir recours à l'emprunt (la commune n'a aucun emprunt) ;*
- *De mobiliser des subventions autant que possible ;*
- *Les taux des impôts locaux pour 2026 concernant les ménages et les entreprises restent identiques à ceux de 2025 : la taxe foncière 41.85 % ; taxe foncière non bâti 22.53 %, la taxe d'habitation : 16,44 %.*
- *Soutenir les associations en cas de besoin ;*
- *Poursuivre les investissements (grâce aux subventions allouées ainsi qu'à l'excédent capitalisé).*

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la collectivité, de l'autre, la section d'investissement qui a pour vocation de préparer l'avenir.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2025.

BUGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES :

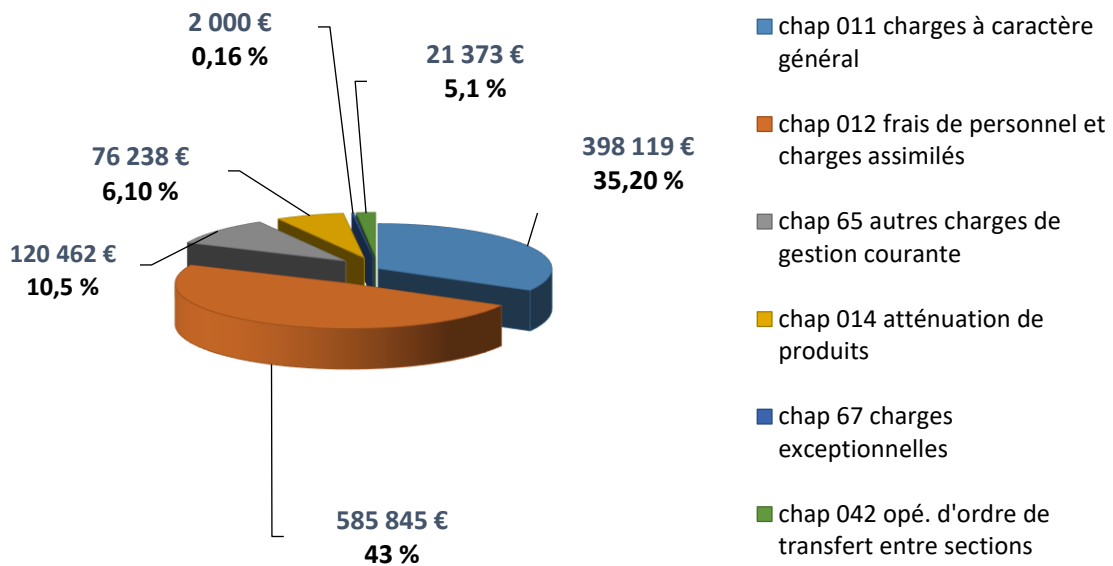
Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 1 204 035,95 € soit un budget en diminution par rapport à celui de 2025 (1 242 441,26 €) de 3,09 %. (différence de 38 405,31 €).

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

chap 011	charges à caractère général	398 119,00
chap 012	frais de personnel et charges assimilés	585 844,71
chap 65	autres charges de gestion courante	120 461,50
chap 014	atténuation de produits	76 238,00
chap 67	charges exceptionnelles	2 000,00
chap 042	opérations d'ordre de transfert entre sections	21 372,74
	Total	1 204 035,95 €

Les dépenses de fonctionnement



- Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe les charges d'entretien et de consommations des divers bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations. Les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement.
- Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés : 585 844,71 € sont en augmentation par rapport à 2025 (534 184,00 € en 2025).
- Chapitre 014 Atténuations de produits : le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est estimé à 76 238 €.
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 120 461,50 € (contre 130 802,76 € en 2025) ; comme au BP 2025, il n'est pas budgétisé de subvention de fonctionnement envers le budget annexe de la Régie de Transport des Personnes. Les autres dépenses les plus importantes sont le contingent incendie, les aides sociales, et les aides aux associations (pour les moins de 18 ans).

Ce chapitre comporte notamment les bons d'achat des + de 69 ans pour Noël, les bourses et prix alloués aux écoliers, ainsi qu'aux administrés dans le cadre des concours des jardins fleuris.

- Chapitre 67 charges exceptionnelles : éventuelles annulations de locations des salles.
- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : il s'élève à la somme de 21 372,74 € relative aux écritures d'amortissements notamment (travaux d'effacements des réseaux d'éclairage public).

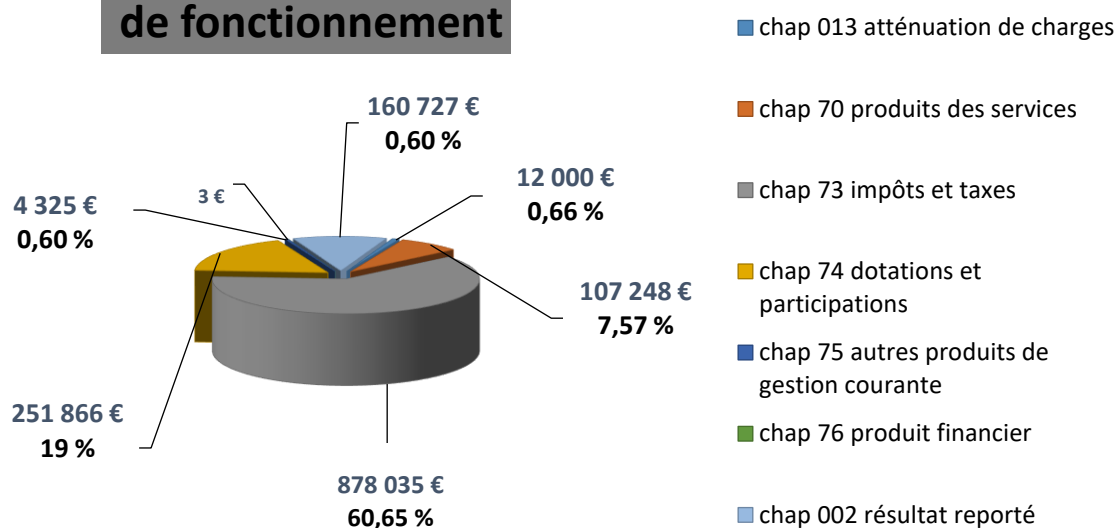
➤ **Recettes :**

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 1 414 204,14 € contre 1 367 207,00 € en 2025 (soit + 3,44 %) (différence de 46 997,14 €) et se répartit ainsi qu'il suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

chap 013	atténuation de charges	12 000,00
chap 70	produits des services	107 248,00
chap 73	impôts et taxes	878 035,00
chap 74	dotations et participations	251 866,00
chap 75	autres produits de gestion courante	4 325,00
chap 76	produit financier	3,00
chap 002	résultat reporté	160 727,14
	Total	1 414 204,14 €

Les recettes de fonctionnement



- Chapitre 013 : Atténuations de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie (assurance CIGAC et CPAM)
- Chapitre 70 : Produits des services : correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (accueil de loisirs, garderie, cantine, sorties des aînés, sortie pour tous...). Il est à noter que la somme de 20 892 € dans ce chapitre répond aux remboursements du budget de la régie de transport sur les charges du personnel.
- Chapitre 73 : Impôts et taxes : s'élève à 829 189,00 € contre 782 759,00 € en 2024. Le montant des attributions de compensation de la CCICV depuis le passage à la fiscalité professionnelle unique est de 162 024 € (remplace la TASCOM, CVAE, IFER, CFE...).
- Chapitre 74 : Dotations et participations : 251 866,00 € ce chapitre (DGF, DSR, DNP...) est légèrement moins élevé par rapport à 2025 (259 449,00 € en 2025).
- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : ce chapitre comprend des remboursements (avoir, remise gracieuse...).
- 002 : Résultat reporté N – 1 soit 150 000 €.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (ou excédent), c'est-à-dire la capacité de la

commune à financer elle-même ses projets d'investissements sans recourir nécessairement à un emprunt ($1\,414\,204,14 - 1\,204\,035,95 = 210\,168,19$ € d'excédent).

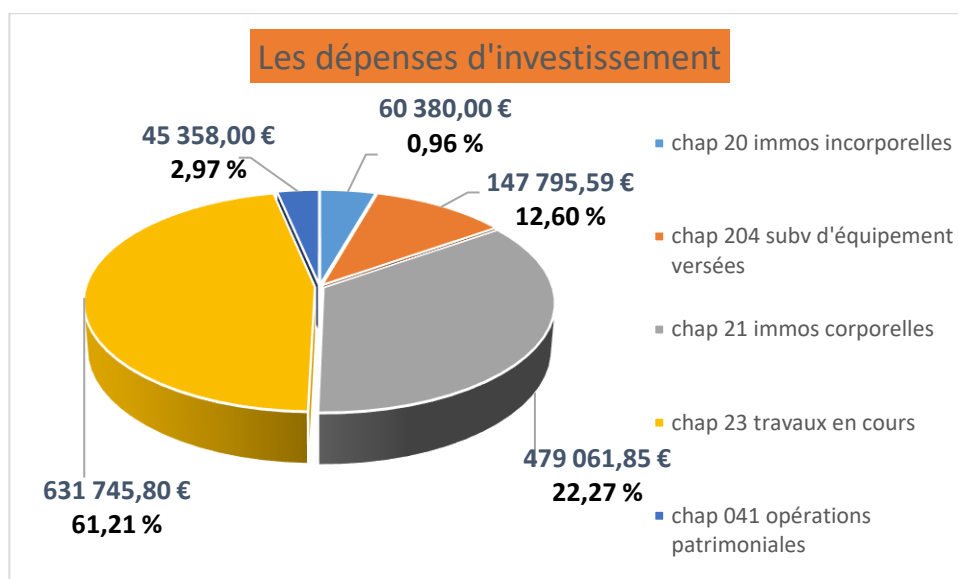
SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel qui contribuent à accroître le patrimoine communal, réfection d'un bien, acquisition de véhicule...

- **Dépenses:** ce sont les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule des biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes soit sur des structures en cours de création.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

chap 20	immos incorporelles	60 380,00
chap 204	subventions d'équipement versées	147 795,59
chap 21	immos corporelles	479 061,85
chap 23	travaux en cours	631 745,80
chap 041	opérations patrimoniales	45 358,00
	Total	1 364 341,24 €



- Chap 20 au titre des immobilisations incorporelles : 60 380,00 €
Etudes piste cyclable RD 47, honoraires études, architecte maison médicale

- Chap 204 Subventions d'équipement versées : 147 795,59 €
Effacement de réseaux la Ferrière (79 135 €), génie civil la Ferrière (39 375 €) fonds de concours voirie allée de la chaumière, route de Malzaize (22 219,59 €), chemin de l'Enfer (7 066,00 €).

- Chap 21 au titre des immobilisations corporelles : 479 061,85 €

2111	Aménagement terrain de pétanque	18 240,00
2113	Acquisition terrains piste cyclable RD 47, consorts ALEXANDRE	30 200,00
212	Revêtement sol city-stade, jeu cour primaires	56 019,00
2131	Porte de l'église	15 985,20
2135	Installations générales, agencements, aménagements (gravure stèle jardin du souvenir, porte de secours salle JCF, menuiseries école 2è tranche)	96 546,59
2151	Carrefour route du Bois Ricard (réseaux voirie)	74 832,00
2152	Installations de voirie (Carrefour route du Bois Ricard, , bornes sacs déjections, barrières, signalisation de voirie)	29 892,00
21532	Réseaux d'assainissement (assainissement wc école)	6 000,00
21538	Réseaux d'électrification (la Ferrière, remplacement candélabre allée de la Chaumière et de la Haie, carrefour route du Bois Ricard :eaux pluviales)	79 108,06

2156	Poteau incendie	3 500,00
2158	Débroussailleuse, souffleur, remorque, saleuse, élagueur, transpalette	5230,00
2181	Fontaine à eau terrain tennis	700,00
2183	Ecran mairie	576,00
2184	Mobilier (<i>table pique-nique, boîte à livres, chaises, plateaux cantine, armoire archives, étagères bureau adjoints, bancs, patères école 2è tranche</i>)	22 342,00
2188	Autres immobilisations corporelles (<i>alarme salles, école, bibliothèque, mairie, jardinières, stores mairie, aspirateur école, tandem école</i>)	39 891,00

- Chap 23 travaux en cours : 631 745,80 € construction salle multisport
- Chap 041 opérations patrimoniales : 45 358,00 €
 - fonds de concours du SDE 76 sur les travaux d'effacements des réseaux (la Ferrière)

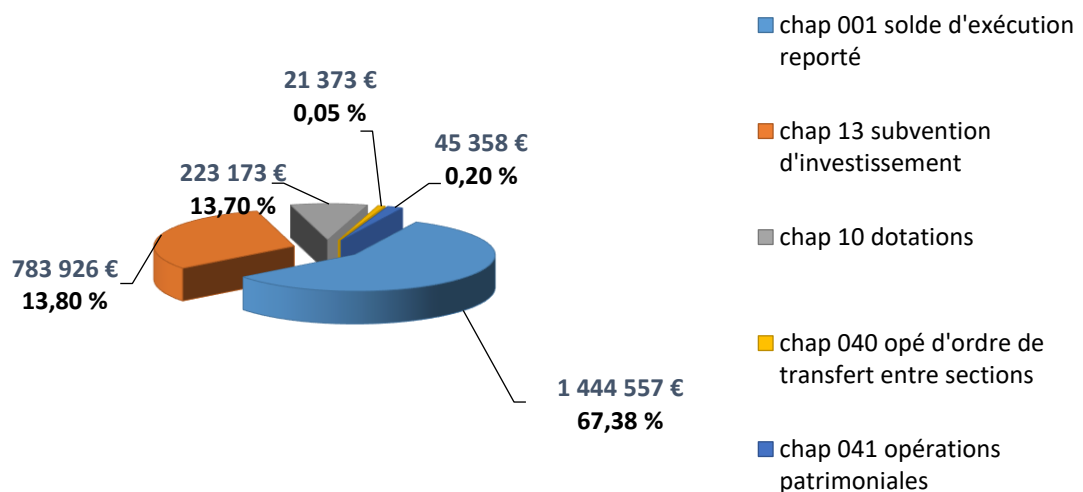
➤ **Recettes :**

en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

chap 001	solde d'exécution reporté	1 444 557,32
chap 10	dotations, fonds divers et réserves	223 173,00
chap 13	subvention d'investissement	783 926,41
chap 040	opérations d'ordres de transfert entre sections	21 372,74
chap 041	opérations patrimoniales	45 358,00
Total		2 518 387,47 €

Les recettes d'investissement



- Subventions d'investissement reçues (chapitre 13) : des subventions du Département de 1 354 € pour la porte de secours du Mille-Club, 21 927 € pour les menuiseries de l'école, 240 000 € pour la salle multisport, 23 426,10 € de DETR pour les menuiseries de l'école et 497 219,31 € pour la salle multisport.
- Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : ce chapitre regroupe les recettes liées au Fonds de Compensation de la TVA 20 003 €, les recettes générées par la Taxe d'Aménagement (ces dernières sont estimées pour cette année à 3 170 €) ainsi que 160 727,14 € d'excédent de fonctionnement 2025.
- 1 444 557,32 € d'excédent d'investissement 2025.
- Opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040) : elles correspondent aux écritures d'amortissement suite notamment aux travaux des effacements des réseaux d'éclairage public pour 21 372,74 €.
- Opérations patrimoniales (chapitre 041) : ce sont les opérations destinées à décrire l'entrée ou la sortie d'éléments patrimoniaux dans le bilan. Il s'agit d'opération d'ordres budgétaires, c'est-à-dire nécessitant une inscription au budget et l'émission de mandats ou de titres, sans impacts sur le résultat pour les travaux d'éclairage public à la Ferrière pour la somme de 45 358 €.

L'écart entre les recettes 2 518 387,47 € et les dépenses 1 364 341,24 € donne un excédent de 1 154 046,23 €.

Le Maire,

Paul LESELLIER